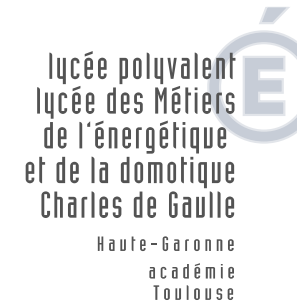


# RENTRÉE SCOLAIRE

## Année Scolaire 2018-2019

<b>Lundi 3 Septembre 2018</b> <b>Et</b> <b>Mardi 4 Septembre 2018</b>	<b>8h-8h30</b> dépôt des affaires pour les élèves internes (uniquement le lundi)  3 PEP 2ndes Professionnelles 2ndes Générales 1ère années CAP BTS 1ère et 2ème année  <b>17h30</b> Accueil des internes
<b>Mercredi 5 Septembre 2018</b> <b>Matin uniquement</b>	<b>8h-8h30</b> dépôt des affaires pour les élèves internes  Tous les élèves de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1ères professionnelles</li> <li>• 1ères Générales et Technologiques</li> <li>• Terminales Professionnelles</li> <li>• 2ème année de CAP</li> <li>• Terminales Générales et Technologiques</li> </ul> <p><b>Sont pris en charge dès 8h30</b> par les enseignants et se rendront en salle Hermès selon le planning suivant :</p> <p><b>8h30</b> : 1ères Professionnelles  <b>9h30</b> : 1ères année BTS                            1ères Générales et Technologiques  <b>10h30</b> : Terminales Professionnelles  <b>11h30</b> : Terminales Générales et Technologiques                            2ème année CAP                            2ème année BTS</p> <p><i>Les élèves de 3ème PEP, 2nde Pro, 2nde Générale et technologique et 1ère année de CAP sont libérés de cours.</i></p> <p><b>13h30</b> Accueil des internes</p>
<b>Jeudi 6 Septembre 2018</b>	<b>Reprise des cours pour tous les élèves</b>



### Le Proviseur

Affaire suivie par  
 Y. Gouyen  
 Téléphone  
 05.61.51.84.84  
 Télécopie  
 05.61.51.84.70  
 Courriel  
 0312822z  
 @ac-toulouse.fr

24, avenue du Général  
 Charles de Gaulle  
 BP 10113  
 31604 Muret Cedex



## INSCRIPTION 2018-2019

Madame, Monsieur,

Votre fils ou votre fille est affecté(e) au lycée polyvalent Charles de Gaulle.

Nous vous demandons de lire attentivement les informations suivantes et fournir tous les documents demandés afin de procéder maintenant à son inscription.

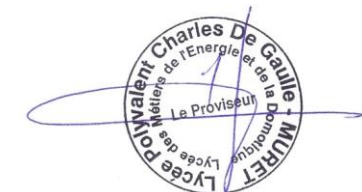
***Nous vous remercions de bien vouloir vous présenter impérativement au lycée, muni de son dossier,*** selon le planning ci-dessous :

<b>Première STI-2D :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système Informatique et Numérique (SIN)</li> <li>• Energie Environnement (EE)</li> <li>• Architecture et Construction (AC)</li> <li>• Innovation Technologiques et Eco-conception (ITEC)</li> </ul>	<b>Mercredi 04 juillet</b> 08h30 - 12h00 13h30 – 17h00
<b>Première S-Sciences de l'Ingénieur (SSI)</b>  <b>3ème Préparatoires à l'Enseignement Professionnel</b>	
<b>Secondes générales</b>	<b>Jeudi 05 Juillet</b> 08h30 - 12h00 13h30 – 17h00
<b>Secondes Bac Professionnel Industriel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Métiers de l'Electrotechnique Energie et Equipements Communicants (2 MELEEC)</li> <li>• Maintenance des Equipements Industriels (2MEI)</li> <li>• Technicien du Froid et du Conditionnement d'Air (2TFCA)</li> <li>• Technicien en Maintenance des Systèmes Energétiques et Climatiques (2TMSEC)</li> </ul>	<b>Vendredi 06 juillet</b> 08h30 - 12h00 13h30 – 17h00
<b>1ère année CAP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et Réalisation d'ouvrage électrique (1 Pro ELEC)</li> </ul>	

### Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.

Un accueil vous sera réservé au cours duquel les différents services de l'établissement répondront aux questions concernant le déroulement de sa scolarité.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce premier rendez-vous et vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'expression de mes plus sincères salutations.



Yves Gouyen

\*\*\*\*\*

Lycée Polyvalent – Lycée des Métiers de l'Energétique et de la Domotique  
 Téléphone : 05.61.51.84.84 / www.charles-de-gaulle.entmip.fr / Fax : 05.61.51.84.70  
 Mél. : [0312822z@ac-toulouse.fr](mailto:0312822z@ac-toulouse.fr)

**NB : Nous attirons votre attention sur l'exactitude des renseignements que vous fournirez (adresse, téléphone, adresse courriel, etc.) qui garantit une bonne communication entre les familles et le lycée.**

**En cours d'année, vous devrez signaler par écrit au secrétariat tout changement.**

# RENTREE 2018- INSCRIPTIONS

## I. Documents à fournir impérativement lors de l'inscription :

Pièces à Joindre obligatoirement	Cadre réservé à l'établissement
<ul style="list-style-type: none"><li>La notification d'affectation au lycée Charles de Gaulle</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Certificat de fin de scolarité (EXEAT) si délivré par l'établissement d'origine</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>La fiche de dialogue pour l'orientation à l'issue de la classe de 3<sup>e</sup></li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Une copie des documents relatifs à la garde de l'enfant, en cas de parents séparés ou divorcés</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Photocopie de la carte d'identité</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>ASSR II (sauf pour les élèves de 3<sup>ème</sup> PEP)</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>1 Relevé d'Identité Bancaire au nom du responsable financier</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Fiche contact dûment remplie</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>L'attestation d'assurance scolaire <i>Obligatoire le jour de l'inscription : Année à venir ou à défaut, de l'année en cours</i></li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Fiche de Cession de Droit à l'image</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Coupons signés attestant l'acceptation du règlement intérieur et de la charte informatique (à consulter sur le site du lycée : <a href="http://www.charlesdegaulle.entmip.fr">www.charlesdegaulle.entmip.fr</a>)</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Fiche infirmerie et la photocopie de la page <u>vaccinations</u> du carnet de santé</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Fiche urgence</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Chèque de 36.50€ pour la restauration, à l'ordre du Lycée Charles de Gaulle</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Formulaire d'inscription à l'internat et lettre de motivation, <i>si concerné</i></li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Documents pour le suivi de l'élève (si concerné par PPRE/PAP/PAI/PPS)) <i>fournir photocopies à mettre sous enveloppe</i></li></ul>	

## II. Correspondance avec la famille

La correspondance entre le lycée et la famille se fait par courriel : informations diverses, relevé de notes, bulletins, etc. Aussi, vous voudrez bien vérifier l'exactitude de votre adresse courriel sur la fiche de renseignements et la fiche contact.

## III. Bourses

- Pour les élèves venant d'un autre lycée, assurez-vous que le transfert des bourses a bien été effectué vers le lycée Charles de Gaulle de Muret.
- Pour les élèves venant de 3<sup>ème</sup>, la demande doit être établie auprès du collège d'origine.
- Pour les élèves venant d'une autre académie, le volet d'attribution reçu de la direction des services départementaux de l'éducation nationale doit être joint.
- Aide aux familles** : Contactez le service intendance, au 05.61.51.84.84 (poste 491) dès la rentrée scolaire.

## IV. Carte jeune :

La demande de Carte Jeune est obligatoire. Elle permet l'accès dans l'établissement, l'accès à la restauration et l'obtention des manuels scolaires.

Pour obtenir cette carte vous devrez obligatoirement vous connecter dès l'inscription au lycée jusqu'au 15 juillet sur le site du Conseil Régional : [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)

En cas de difficultés, vous pourrez vous adresser à la vie scolaire qui répondra à vos questions.

La carte sera envoyée à votre domicile et vous sera demandée pour accéder au lycée dès la rentrée.

## V. Restauration:

Pour permettre à votre enfant d'accéder dès la rentrée au restaurant scolaire, vous devez apporter un **chèque de 36.50 €** pour commencer l'année scolaire (3.65 euros le repas), avec nom-prénom-classe au dos du chèque, à l'ordre du Lycée Charles de Gaulle Muret. Le montant de ce chèque servira à créditer la carte jeune de votre enfant (voir III) qui lui permettra d'accéder au service de la restauration dès la rentrée.

## VI. Livres et fournitures

Les manuels scolaires ainsi que les équipements industriels sont fournis par la région.

Rappel : Une tenue de sport (short, survêtement, tennis ou baskets) est obligatoire pour l'EPS.

## VII. Transports scolaires

Les élèves bénéficiant de la gratuité des transports scolaires doivent se connecter sur le site du conseil Départemental afin de réaliser la demande de transports, à l'adresse suivante : [www.laregion.fr/transport-scolaire](http://www.laregion.fr/transport-scolaire)

Les élèves utilisant les lignes Tisséo 301 à 306 doivent effectuer leur demande de carte de transport sur le site de TISSEO. [www.tisseo.fr](http://www.tisseo.fr)

## VIII. Participation aux associations :

La participation aux activités de ces associations nécessite une contribution financière sous la forme d'un chèque à remettre lors de la réinscription. (7 euros pour la MDL et 5 euros pour l'association sportive).

## IX. Photographies

Une photo de classe et une photo individuelle seront prises en début d'année par un photographe professionnel.

### RAPPELS IMPORTANTS

**À l'intérieur des locaux, l'usage de tout appareil de communication est strictement réglementé (cf. Règlement Intérieur du lycée) et une tenue correcte est exigée.**

Retrouvez toute l'actualité du Lycée, les infos de la rentrée sur son site Internet :

[www.charles-de-gaulle.entmip.fr](http://www.charles-de-gaulle.entmip.fr)

Dès la rentrée, les parents auront la possibilité de consulter le dossier scolaire de leur fils ou fille par Internet : absences, notes, suivi scolaire, emploi du temps, sanctions, etc ....

Pour cela, un code confidentiel vous sera délivré.